

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 67-6/SPCG portant virements de crédits au Budget annexe du Port

n° 67-6/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 janvier 1967

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro  
1 mars 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés au Budget annexe du Port Dépenses ordihaires et extraordinaires, exercice 1966, les virements de crédits d'article à article suivants :

Chapitre 3: « Dépenses ordinaires » ir as De l'article 2, paragraphe 4 « Pollution des eaux ».....490.000 ' De l'article 3, paragraphe 4 « Habillement du personnel ».....300.000 790.000 " A l'article 4, paragraphe 1, < Distribution d'eau aux navires ».....790.008

Chapitre 2: « Dépenses extraordinaires »- De l'article 3 « Aménagement du parc à charbon et concession ex-contributions ».....1 600 000 A l'article 10 « Nouveau règlement définitif du marché de régie du poste 9 >.....1.600.000